

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. G. GILLOT - Mme DURNERIN - Mme MANSAT - Mme BERNARD - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Maison des Associations - Rénovation - Deuxième tranche - Mise en appel d'offres**

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 mai 2006, le Conseil Municipal a adopté le programme de rénovation du Centre Municipal des Associations devenu depuis lors, la Maison des Associations 2, rue des Corroyeurs à Dijon, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle à 880 000 € TTC et décidé de procéder à l'attribution de chaque tranche de travaux à l'entreprise par appel d'offres ouvert et par lots séparés.

La première tranche étant terminée, il est proposé aujourd'hui de réaliser la seconde, estimée à 160 000 € TTC. Le programme comporterait :

- le remplacement des fenêtres des deuxième, troisième, quatrième et cinquième étages,
- la mise en place de portes coupe-feu,
- la fourniture et la pose de stores aux rez-de-chaussée et premier étage,
- la réalisation de travaux d'électricité.

Il est proposé de lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour désigner les titulaires des marchés relatifs à l'exécution de la seconde tranche de travaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à lancer la procédure de rénovation de la Maison des Associations (deuxième tranche) par voie d'appel d'offres ouvert ;

2 - m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

3 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

4 - m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;

5 - dire que le financement des travaux sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2007.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PROCES-VERBAL

PUBLIÉ LE 2/06/07